



Ville de Cerny

Essonne

Compte rendu du Conseil Municipal Séance du 5 juillet 2011

L'an deux mille onze, le mardi cinq juillet à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 1^{er} juillet 2011.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. PRAT, M. PLUYAUD, M MITTELETTE, M. LAUNAY, M HEUDE, Mme DELALEU, M. DROUHIN, Mme QUINQUET, M. KALTENBACH, Mme PANNETIER, Mme ROI, Mme BANCE, Mme ROUSSEL M ROTTEMBOURG.

Ont donné pouvoir : M. Pierre LEFORT à Mme Marie-Claire CHAMBARET
M. Jean SEGALARD à M Gérard LAUNAY
Mme Elyette COURTOIS à Mme Monique PANNETIER
M Patrice ROBERT à M Alain PRAT
Mme Véronique AZOUG à Mme Ludivine ROI
M Bruno GALEAZZI à Mme Véronique BANCE

Etaient absents : Mme Sabine PAIN
M. Jacques COMBETTE

A été désigné Secrétaire de séance : M. Jacques MITTELETTE

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 mai 2011 sera présenté au prochain conseil.

Décision n° 19/2011 – 9.1: Convention relative à la mise à disposition d'un agent du centre de gestion pour une mission de conseil en contrats publics

Signature d'une convention relative à la mise à disposition d'un agent du centre de gestion pour une mission de conseil en contrats publics avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région d'Ile-de-France) dont le siège est à VERSAILLES (78008) – BP 855 15, rue Boileau.

Décision n° 20/2011 – 9.1: Convention de gratuité réciproque des frais de scolarité avec la commune de Montlhéry

Signature d'une convention avec la commune de Montlhéry relative à la gratuité réciproque des frais de scolarité dans le cadre de dérogations scolaires accordées aux enfants résidant sur leur territoire à compter de l'année scolaire 2011/2012.

N° 2011 / VII / 1 - 2.1 : Réalisation d'un terrain multisports : Déclaration préalable pour la modification de la clôture du complexe sportif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'urbanisme,
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2007 / X / 8 du 22 novembre 2007 instaurant la déclaration préalable à l'édification d'une clôture,
Vu la décision n° 17/2011-1 du 9 avril 2011 attribuant le lot n° 3 du marché n° 10-03 relatif à la réalisation d'un terrain multisports à l'entreprise APY,
Considérant la nécessité de déposer une déclaration préalable en vue de la modification de la clôture du complexe sportif,
L'exposé du Maire ayant été entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

AUTORISE Madame le Maire à déposer une déclaration préalable pour la dépose d'une partie de la clôture existante et la pose d'une clôture et d'un portail dans le cadre de la réalisation du terrain multisports au complexe sportif situé avenue Carnot.

N° 2011 / VII / 2 – 8.8 : Acquisition des parcelles cadastrées section AD n° 408 d'une superficie de 516 m² et AE n° 300 d'une superficie de 551 m²

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la carte n° 12 relative au recensement des Espaces Naturels Sensibles sur le territoire de Cerny,
Vu la délibération du Conseil Général n° 2008-04-0021(3) – A du 22 septembre 2008 créant une zone de préemption départementale au titre des Espaces Naturels Sensibles sur la commune de Cerny,
Vu la possibilité d'aide financière dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles par le Département à hauteur de 50 % de l'estimation domaniale,
Considérant la nécessité de se porter acquéreur des parcelles cadastrées section AD n° 408 et AE n° 300 afin de préserver les espaces boisés classés situés en Espaces Naturels Sensibles,
Vu l'avis de la Brigade Domaniale daté du 04/05/2011,
Vu l'accord du propriétaire,
L'exposé du Maire ayant été entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

AUTORISE l'acquisition des parcelles cadastrées section AD n° 408, d'une contenance de 516 m² située au lieu dit « les Roussines » et AE n° 300 située au lieu dit « la Vallée du souhait » au prix de 425.00 € (quatre cent vingt-cinq euros),

AUTORISE Madame le Maire à déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil Général de l'Essonne pour l'acquisition des parcelles cadastrées section AD n° 408 et AE n° 300, situées en zone Espaces Naturels Sensibles,

AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte notarial correspondant et toutes pièces consécutives à cette décision,

DIT que les crédits correspondants seront pris au budget en cours.

N° 2011 / VII / 3 – 8.8 : **Acquisition des parcelles cadastrées section AO n° 870, 344, 345 et 326 d'une contenance totale de 2 603m²**

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.143-2 du Code Rural portant sur le droit de préemption de la SAFER,

Vu la Loi d'Orientation Agricole du 9 juillet 1999,

Vu les termes de la convention de surveillance et d'intervention foncière signée avec la SAFER,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2011 / V / 9 - 8.8 relative à la mise en valeur des paysages et à la protection de l'environnement aux abords du ru,

Vu le contrat type « Cession à Finalité Environnementale » proposé par la SAFER,

Considérant la nécessité de se porter acquéreur des parcelles cadastrées section AO n° 870, 344, 345, 326,

Vu les prescriptions d'obtention d'une aide par le Conseil Général pour l'acquisition de terrains situés en zone Espace Naturel Sensible,

Vu l'aide susceptible d'être accordée par le Parc Naturel Régional du Gâtinais français dans le montage du dossier projet de jardins familiaux ou partagés,

L'exposé du Maire ayant été entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat type « Cession à Finalité Environnementale » avec la SAFER concernant les parcelles cadastrées section AO n° 870, 344, 345, 326 et à porter le montant des dépenses y afférent au budget correspondant,

AUTORISE Madame le Maire à solliciter tout partenariat financier et à signer toutes pièces y attenant,

SOLLICITE le Parc Naturel Régional du Gâtinais français dans le montage du projet de jardins familiaux ou partagés.

N° 2011 / VII / 4 - 4.2 : **Signature de contrats d'apprentissage Baccalauréat Professionnel ASSP (Accompagnement Services et Soins à la Personne)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les deux demandes de contrats d'apprentissage formulées auprès de la Mairie de Cerny en vue de la préparation au Baccalauréat Professionnel Accompagnement Services et Soins à la Personne,

Considérant la nécessité d'encourager et d'accompagner les jeunes dans la poursuite de leurs études,

Sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire,

L'exposé du Maire ayant été entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

AUTORISE la mise en oeuvre de deux contrats d'apprentissages pour la préparation au Baccalauréat Professionnel Accompagnement Services et Soins à la Personne,

DIT que les crédits correspondants seront inscrits dans le cadre du budget,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de prise en charge financière et toutes pièces consécutives à cette décision.

N° 2011 / VII / 5 - 4.2 : **Signature d'un contrat d'apprentissage**
CAPA Travaux Paysagers

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de contrat d'apprentissage formulée auprès de la Mairie de Cerny en vue de la préparation à un Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole Travaux Paysagers,

Considérant la nécessité d'encourager et d'accompagner les jeunes dans la poursuite de leurs études,

Sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire,

L'exposé du Maire ayant été entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

AUTORISE la mise en oeuvre d'un contrat d'apprentissage pour la préparation à un CAPA Travaux Paysagers,

DIT que les crédits correspondants seront inscrits dans le cadre du budget,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de prise en charge financière et toutes pièces consécutives à cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.